

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juillet 2017

ORDONNANCES ÉLABORATION DÉCISIONS AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ENVIRONNEMENT - (N° 91)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Zulesi

ARTICLE 2

À l'alinéa 17, après la seconde occurrence du mot :

« incidences »,

insérer le mot :

« négatives ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Harmonisation rédactionnelle.